

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N°2026/62

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu la 10^{ème} édition de Sous les Pavés...l'Art ! spectacle organisé par l'association le Sceau du Tremplin présidée par Madame Magali HEDIN et dirigée par Madame Elisabeth PETTE – au Théâtre de Verdure – ancienne piscine – rue Salvador Allende le **Lundi 18 Mai 2026 et Mardi 19 Mai 2026,**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits au niveau du Théâtre de Verdure – ancienne piscine – rue Salvador Allende le **Lundi 18 Mai 2026 de 13h30 à 17h30 et Mardi 19 Mai 2026 de 17h30 à 21h30.**

Article 2 : La pose de barrières sera assurée par le demandeur.

Article 3 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame Magali HEDIN, Présidente du Sceau du Tremplin,
- Madame Elisabeth PETTE, Directrice artistique du Sceau du Tremplin.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Avril 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **27 AVR. 2026**